



CROIX-ROUGE DE COTE D'IVOIRE

Association reconnue d'utilité publique selon le décret 63/169 du 18 avril 1963

AVIS DE CONSULTATION

SELECTION DE PRESTATAIRES POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 16 BOCS DE LATRINE SCINDES EN DEUX (2) LOTS AU SEIN DES 6 ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA SOUS-PREFECTURE DE GONATE.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Créée en Octobre 1960 puis reconnue comme Association d'utilité publique par le décret n°63-169 du 18 avril 1963, la Croix Rouge de Cote d'Ivoire (CRCI) fait partie du Mouvement International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge.

Reconnue le 8 Aout 1963 par le Comité International de la Croix Rouge (CICR), le Croix Rouge de Cote d'Ivoire est membre de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge (FICR) depuis le 28 Aout 1963.

La Croix Rouge de Cote d'Ivoire (CRCI) avec l'appui de la Croix Rouge Monégasque (CRM) met en œuvre depuis 2020 un projet de 8 années qui vise à améliorer les conditions de vie et de travail des enfants en situation de vulnérabilité dans la localité de Daloa. Dans la phase 2 (2024-2027) de la mise en œuvre du projet, des besoins prioritaires en termes de salubrité (accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement) ont été repérés dans les écoles de six (06) villages de la sous-préfecture de Gonaté.

Cette phase constitue une suite logique des étapes antérieures et consiste en la construction de 16 blocs de 6 latrines dans les mêmes écoles en vue d'optimiser le niveau d'hygiène. Cela a pour but de garantir l'hygiène et la santé des élèves en leur offrant un accès à des installations sanitaires adéquates, ce qui réduit le risque de maladies d'origine hydrique.

L'accès à des latrines réglementaires contribue à un environnement scolaire plus propice à l'apprentissage, car les enfants peuvent se concentrer sur leurs études sans être préoccupés par des problèmes de santé ou d'inconfort. En somme, des latrines appropriées sont un élément clé pour promouvoir le bien-être et l'éducation des élèves.

OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de cette activité est d'assurer pour le compte de CRCI, la réalisation des travaux de construction de 16 blocs de 6 latrines repartis en 2 lots distincts dans les écoles (EPP) des localités suivantes : **Zerefla (3), Gnamanou (4), Faitekoffikro (2), Bouassakouamekro (2), Kouassikro (3) et Lolinzo (2)**

OBJECTIFS SPECIFIQUES

De manière spécifique, cette activité a pour objectif de :

- Lancer un avis d'appel d'offres pour la sélection de (s) prestataires susceptibles de réaliser ces ouvrages ;
- Réaliser les études techniques contribuant à la réalisation des ouvrages répartis en deux (2) lots distincts à partir d'un dossier d'appels d'offres ;
- Sélectionner le (s) prestataire(s) pour l'exécution desdits travaux.

CONDITION DE PARTICIPATION

Toute entreprise installée en Côte d'Ivoire, ayant une expérience dans le domaine du BTP et en règle sur le plan administratif, fiscal et social peut soumissionner.



CROIX-ROUGE DE COTE D'IVOIRE

Association reconnue d'utilité publique selon le décret 63/169 du 18 avril 1963

CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS

Les entreprises intéressées peuvent retirer le DAO au siège de la Croix Rouge de Cote d'Ivoire (Service Logistique) sis au Plateau du **20 février au 02 mars 2026** contre une somme non remboursable de **50.000 frs du lundi au jeudi de 9h à 16h et vendredi de 9h à 11h.**

Les offres doivent être déposées sous pli fermé au plus tard le **12 mars 2026 à 12h 00** à l'adresse géographique indiquée ci-après : Croix Rouge de Cote d'Ivoire, Angle Bd Botreau Roussel avenue Lamblin, face à la mosquée Salam.

Par ailleurs, les entreprises de la zone de Daloa pourront effectuer le retrait du DAO ainsi que le dépôt de leurs offres au bureau du projet protection situé au sein du siège du comité local de la Croix-Rouge de Daloa.

L'ouverture des plis aura lieu le **12 mars 2026** à partir de **14h 00** dans la salle de réunion de la Croix Rouge de Cote d'Ivoire.

Contacts : M. KOUASSI YAO Alphonse 07 77 00 84 44 / Dr YAO N'guessan 07 07 17 55 91 / Dr APELY 07 07 82 63 04 / M. GUIRO Privat 07 09 82 92 12 (Daloa)